

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

**Du mardi 28 novembre 2017**



Présents : Olivier BERNARD, Laurence CALIN, Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Alexandre LUMINET, Patrizia MOYEUX, Manuela PINSON, Philippe RABAUX, Patricia THIBAUT.

Absents :

Priscilla JOUTY GARCIA excusée, Denis JACOTOT  
procuration à Christian CARETTE, Patrice MANCEAU  
procuration à Isabelle GAGO, Jean-Luc ROYER,  
Secrétaire : Philippe RABAUX

La séance est ouverte à 20 heures.

**Approbation du dernier compte-rendu**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

**Avis sur les rythmes scolaires**

Considérant le résultat du sondage fait auprès des parents à propos des modalités des rythmes scolaires pour l'année 2018/2019 : 55.26 % en faveur du retour à la semaine de 4 jours, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et une voix contre, décide de suivre l'avis des familles.

**Election des délégués**

Le Conseil Municipal élit Isabelle GAGO et Patricia THIBAUT comme déléguées de la commune au Conseil d'Ecole extraordinaire qui votera les modalités des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018.

La séance se termine à 21 h.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 11 décembre 2017**

Présents : Olivier BERNARD, Laurence CALIN, Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Denis JACOTOT, Alexandre LUMINET, Manuela PINSON, Philippe RABAUX, Patricia THIBAUT,

Absents :

Priscilla JOUTY GARCIA excusée, Patrice MANCEAU excusé, Patrizia MOYEUX excusée, Jean-Luc ROYER,  
Secrétaire : Philippe RABAUX

**SIERT (Syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques)**

Le SIERT étant dissous, il a été décidé une clé de répartition de ses actifs. La commune devrait recevoir environ 6 000 €.

**Mise à disposition de personnel**

La garderie périscolaire du mercredi matin et le transport des enfants au centre aéré d'Arc sur Tille seront assurés par la Communauté de Commune Norge et Tille au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cela ne change rien pour les parents. Le personnel affecté à ces services sera mis à disposition et leur charge financière sera remboursée à la commune – la participation des familles sera déduite de la somme due.

**Communauté de Communes Norge et Tille**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a souhaité s'abstenir quant à la modification des statuts de la Communauté de Communes. Il craint l'uniformisation du service de ramassage des ordures ménagères.

### **Adhésion au service intercommunautaire d'instruction des droits des sols**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la DDT (Direction Départementale Territoriale) n'instruira plus nos demandes d'urbanisme. Cette mission devient intercommunale. La Communauté de Communes Norge et Tille a décidé de confier cette mission au service urbanisme de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

### **Révision de loyer**

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir à 1 000 € le loyer du bassin n°2 pour 2017, 2018 et 2019.

### **Contrat de mise à disposition de personnel**

Pour pallier à l'éventuel sureffectif des enfants à la cantine et l'absence des agents en cas d'arrêt maladie, le Conseil Municipal décide de signer un contrat avec un prestataire pouvant fournir du personnel à la demande.

### **Décision modificative n°3**

Le Conseil Municipal décide d'abonder un article comptable déficitaire de 75 €.

### **Demande d'achat de terrain**

Le courrier de demandant le réexamen de la proposition d'achat de terrain communal derrière le lotissement communal l'Orée du Bois ne présentant pas de nouvel élément, le Conseil Municipal maintient sa position et son refus de vendre ces parcelles.

La réunion se termine à 22 heures.

### **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**

Afin de permettre l'inscription sur les listes électorales des éventuels retardataires, le Conseil Municipal tiendra une permanence le samedi 30 décembre de 10 h à 12 h.